



Urbanisme : parcelle et obtention de permis de construire

Par Visiteur

J ai acheté une parcelle de 2000m² dans une zone constructible a 2500m² puis une autre mitoyenne de 544m² (sur laquelle un emplacement réservé de 180m² est prévu pour l implantation d un futur chemin) surface que je retrocede gratuitement a la commune ; du coup je voudrais savoir si j ai toujours assez de surface pour construire ? est que cette surface (180m²) est detuite ou compte t elle pour obtention du permis de construire

Par Visiteur

Bonjour,

j ai acheté une parcelle de 2000m² dans une zone constructible a 2500m² puis une autre mitoyenne de 544m² (sur laquelle un emplacement réservé de 180m² est prévu pour l implantation d un futur chemin) surface que je retrocede gratuitement a la commune ; du coup je voudrais savoir si j ai toujours assez de surface pour construire ? est que cette surface (180m²) est detuite ou compte t elle pour obtention du permis de construire

Tout dépend! Ce qui compte, c'est le métrage carré que vous possédez au moment de la demande du dépôt du permis de construire et par suite, de son instruction. Autrement dit, si la rétrocession d'une partie de votre terrain ne se fait qu'après l'acceptation de votre permis de construire, ce qui est le cas le plus fréquent, alors aucun soucis.

Très cordialement.